L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 2 AVRIL 1851.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. No. 33, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil ... de la Première Municipalité, et de la Commission de ...

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 2 AVRIL.

LOIS D'EXIL.

La proposition de M. Créton tendant à l'abrogation des lois de bannissement a été soumise le 1er mars aux délibérations de l'Assemblée législative de France. La discussion ouverte avec la séance a d'abord été calme et digne. M. Créton s'est présenté le premier à la tribune pour soutenir sa proposition; il a déclaré qu'elle reposait sur un principe antérieur et supérieur à toutes les monarchies et à toutes les républiques, sur la grande règle qui domine toutes les consciences et qui se trouve résumée dans ces termes: Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. Le plus grand honneur de la charte de 1814, selon M. Créton, c'est d'avoir aboli la confiscation des biens; ... il trouve que la proscription des familles a quelque chose de plus odieux encore. La peine de mort en matière politique a été abolie par le gouvernement provisoire, et c'est l'acte qui honore ce gouvernement aux yeux du monde et lui donne éternellement droit à la reconnaissance des peuples. Eh bien! la proscription des familles est plus contraire aux sentiments de la conscience que la mort elle-même ... des hommes qui peuvent inspirer une ... sympathie, mais qui, enfin, ont eu le malheur de conspirer contre les lois de leur pays. M. Créton après avoir déclaré qu'il n'y avait pas de proposition plus véritablement républicaine que la sienne, et qu'elle serait pour la République une page plus glorieuse encore que celle sur laquelle était inscrite l'abolition de la peine de mort, a rappelé très habilement que M. Berryer qui venait de combattre dans les bureaux l'abrogation des lois d'exil et qui ne manquerait sans doute pas de protester de nouveau à la tribune contre la proposition, avait lui-même présenté en 1831 à la Chambre des Députés une proposition identique. M. Berryer voulait alors effacer pour tous les temps les lois de proscription. Il disait: "Je vous demande ... les lois de bannissement et de proscription sont de mauvaises lois pour garantir la stabilité de l'Etat." Et dans une autre séance: "Je le répète, les lois de bannissement et de proscription sont odieuses, impuissantes, mon amendement ne dérive de cette pensée; il répond à un sentiment élevé qu'on ne peut traduire que par ces mots: Plus de proscription."

M. Berryer ne pouvait rester sous le coup de cette contradiction flagrante signalée dans ses actes; il est monté à la tribune et a déclaré qu'en effet il avait combattu en 1830 les lois de proscription; qu'en 1849, il avait également repoussé la loi de proscription que l'on présentait contre la famille d'Orléans; mais qu'en 1851 ... [illegible]

... Quels sont mes motifs? ... [illegible] ... qui sont ceux qui, dans l'ordre d'hérédité, sont appelés à participer au même droit, je ne veux pas ... [illegible] ... Voilà les motifs de mon vote.

Un troisième orateur, M. Desmousseaux de Givré, s'est prononcé pour la proposition; puis M. de Royer, ministre de la justice, est venu déclarer à la tribune, au nom du gouvernement, qu'en ... voyant dans la proposition une pensée ... généreuse et loyale, mais que la sécurité du pays, la sécurité matérielle n'étaient pas suffisamment assurées pour une pareille mesure ... il doit voir dans la proposition une question de principe, et une question de ... Le principe est inattaquable; le gouvernement l'approuve entièrement, complètement, ... dans les premières paroles que ... au mois de décembre 1848 le président de la République. S'il s'agissait de combattre le principe même de la proposition, aucun ministre ne monterait à la tribune. Reste la question d'opportunité. Eh bien! l'abrogation des lois de proscription n'est pas opportune; elle ne pourrait pas avoir lieu sans péril dans les circonstances où se trouve le pays, car elle ne manquerait pas de créer des divisions au sein de la nation.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a pris la parole, après le garde-des-sceaux, et s'est déclaré pour la proposition.

La discussion semblait toucher à son terme, lorsque la Montagne, qui seule ... jusque-là ... dans le silence, a voulu se ... à son tour. L'un de ses membres, M. Marc Dufraisse, s'est donc élancé à la tribune ... un discours plein d'une éloquence sauvage, ardente, passionnée, il bat en brèche la proposition et se déclare nettement pour le maintien des lois de proscription. La parole de l'orateur est si âpre et si audacieuse que les interruptions et les cris éclatent de toutes parts. Le fougueux Montagnard domine le tumulte et poursuit avec un rare sangfroid l'exposé de ses doctrines, les plus impitoyables. Il ... que les ... du procès de Louis XVI, ont voté pour l'appel au peuple et contre l'application de la peine de mort.

A ce moment, dit le Siècle, le tumulte éclate. M. Benoît d'Azy, qui occupait le fauteuil, ... M. Dupin avait prévu l'orage, prend part à la discussion. ... la droite bondit, ... montrent leurs poings à l'orateur, ... d'interpellations qui se perdent ... des voix.

M. Berryer cependant comprend qu'il y a un ... M. Thiers et ... les bras croisés et ... Vous n'applaudissez pas! ... M. Dupin ... avait le droit incontestable de ... la tribune l'appréciation personnelle de ...

M. ... est plus encore; M. Berryer prétend qu'après l'exposé de doctrines si subversives, si ... son vote et ceux de ses amis ne ... plus ... en conséquence, il propose à l'Assemblée d'ajourner à six mois la discussion. Il ... de combiner l'émotion et l'habileté ... au plus haut degré. Ajourner! Non! non! ... M. Thiers et M. Piscatory, et ... à la tribune d'un côté pendant que M. de Royer et M. Giraud l'envahissent de l'autre.

M. ... de voix de tonnerre ... dominer le tumulte et le désordre. On ne crie plus, on hurle, on ... est découvert. Ce sont les trois partis monarchiques, ce sont leurs prétentions qui sont en présence; c'est M. Piscatory et M. Berryer qui se menacent avec des gestes irrités.

M. de Royer, après une longue attente, obtient enfin l'aumône d'un peu de silence. Le ministre avait dit tantôt que la situation du ... républicain ne permettait pas d'abroger les lois de proscription. Il ne s'attendait pas à ce que ses paroles fussent sitôt et si tristement confirmées par les doctrines de M. Marc Dufraisse, et à son tour il conclut à l'ajournement de la discussion.

M. Jules de Lasteyrie, M. de Girardin, M. Piscatory, veulent répliquer au ministre. Vains efforts! M. Benoît d'Azy fait clore la discussion, et l'assemblée, qui hier repoussait l'ajournement à trois mois, décide par assis et levé, au dire du bureau, qu'elle ajourne à six mois cette discussion désormais enterrée.

Le *Journal des Debats* s'est alarmé du discours révolutionnaire de M. Marc Dufraisse, et le lendemain il l'appréciait ainsi:

Il faut remonter aux plus mauvais temps de notre histoire pour trouver quelque chose qui ressemble à l'éloquence de M. Marc Dufraisse. Le langage des Saint-Just, des Couthon et des Collot-d'Herbois peut seul donner une idée de celui que nous avons entendu. L'orateur n'a pas reculé devant l'apologie froide et raisonnée des actes les plus odieux qui ont marqué le règne sanglant de la Convention et voué sa mémoire à l'exécration de la postérité. Le scandale avait dépassé toutes les bornes; la majorité tout entière, disons plus pour l'honneur de la France, les trois quarts de l'Assemblée frémissaient de colère et de honte.

Quoiqu'il en soit la proposition n'a été ni adoptée ni repoussée; la majorité s'est bornée à ajourner la discussion à six mois. Et voilà, dit le *Siècle*, comment, grâce aux témérités de langage d'un membre de la Montagne, les familles proscrites ne rentreront pas en France.

Nous publions plus loin toute la dernière partie de la séance du 1er mars. Le discours de M. Marc Dufraisse, et les interpellations de toutes sortes qu'il a soulevées et qui se croisaient au milieu d'un tumulte inexprimable, resteront comme une des pages les plus dramatiques de l'histoire parlementaire de la République française.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Présidence de M. Denis. Benoist, vice-président.

Séance du 1er mars 1851.

ABOLITION DES LOIS DE PROSCRIPTION.

DISCOURS DE M. MARC DUFRAISSE.

La discussion est ouverte avec la séance. M. Créton, auteur de la proposition, M. Berryer, M. Desmousseaux de Givré, M. de Royer, ministre de la justice et M. Barthélemy Saint-Hilaire, prennent successivement la parole.

M. Marc Dufraisse monte à la tribune.

A droite—La clôture! la clôture!

A gauche—Parlez! parlez!

M. le président—La clôture a été demandée. Laissez d'abord consulter l'Assemblée.

La clôture est mise aux voix; elle n'est pas prononcée.

La séance reste suspendue pendant quelques instans.

La séance reste suspendue pendant quelques ... je ... lois de bannissement, je les crois justes et utiles. (Mouvement.)

M. Emile de Girardin—Je demande la parole. (Longue agitation.)

M. Marc Dufraisse—Je pense que les lois de bannissement étaient justes et utiles au moment où on les a votées; je pense qu'elles sont encore justes et nécessaires aujourd'hui; je pense qu'il est encore très sage de les conserver. (Bruits divers.)

Je veux d'abord vous soumettre quelques réflexions qui m'ont été inspirées par le discours de M. Berryer. 'Parlez! parlez!'

Trouvez-vous qu'il soit bien digne des représentants de la France d'offrir une main ... [illegible] ... (Mouvement.)

... [illegible]

Plusieurs voix—Mais non! cela n'est pas!

A gauche—Si! si!

M. Marc Dufraisse—J'ai dit que ces lois étaient justes, je vais le dire.

Il est ... droit de ... sur les enfants ... commises par leurs pères, et ... lois de proscription. Quant à moi, je proteste contre ces ... en faveur des dynasties ...

Sans doute on ne peut pas frapper les fils pour les crimes de leurs pères, mais ... (Très bien! à gauche. Rumeurs à droite.) ... [illegible]

Voix diverses à droite—C'est indécent! c'est honteux!

Autres voix—A l'ordre! à l'ordre! (Rires et bruit à gauche.—Cris confus.)

M. Marc Dufraisse—Ce n'est pas la naissance que l'on condamne, c'est la volonté manifeste de ... (Violente interruption à l'extrême droite; vives protestations—M. Amable Dubois se lève ... l'orateur au milieu du tumulte.)

A gauche—Très bien! très bien! (Applaudissements répétés.)

M. Marc Dufraisse—Il faut ou accepter la peine de bonne grâce et la subir sans se plaindre, ou renoncer aux droits que l'on croit avoir.

M. Léo de Laborde—Qui est-ce qui se plaint?

M. Marc Dufraisse—Voilà le dilemme.

Enfin, rien de plus juste, humainement parlant. Toutes les fois que les révolutions brisent une couronne, elles frappent du même coup les héritiers présomptifs ou éventuels. (Vive approbation à gauche.)

Les membres de la famille d'Orléans se sont-ils ... devant la République? Ont-ils reconnu notre légitimité républicaine? Ont-ils déposé le droit de leur naissance devant le droit de la révolution? (Très bien! très bien! à gauche.) Ont-ils rendu hommage à la souveraineté de la nation? (Très bien!)

Quant au descendant de Louis XIV, ne conteste-t-il pas incessamment au pays son indépendance et ses conquêtes, et ne met-il pas tous les jours le droit révolutionnaire, en affirmant audacieusement l'antériorité et la supériorité du sien? (Bruit à droite.)

M. Léo de Laborde—Il ne vous demande rien.

M. Marc Dufraisse—Et dans certains écrits, ne traite-t-on pas le peuple libre et magnanime de notre pays comme un sujet rebelle et un troupeau de facteurs révoltés! (Bruyante approbation à gauche.)

Vous dites que, légitime ou consentie, la royauté ne meurt jamais. Eh bien! nous répondons, nous, que la peine de la royauté consentie ou légitime ne doit pas mourir non plus. (Très bien! sur quelques bancs.)

A l'éternité de l'Etat monarchique, nous répondons, nous, par l'éternité de l'Etat républicain. (Mouvement.)

A gauche—Très bien! très bien!

M. Marc Dufraisse—Maintenant, c'est avec une parfaite sérénité d'âme que je vote pour le maintien des lois de bannissement.

Si les dynasties sont innocentes, les révolutions sont coupables. (Longue interruption.)

A droite—Oui! oui!

A gauche—Non! non!

M. Marc Dufraisse—Toutes les insurrections contre les familles royales sont criminelles. (Oui! oui!—Non! non!)

Et c'est quand la question se pose sur ce terrain qu'on vient vous demander de voter l'abrogation des lois de proscription!

A côté de la pitié pour nos vaincus, à nous?

M. Estancelin—On ne peut pas autoriser une pareille assimilation. (Bruit.)

M. Marc Dufraisse—On dit que les familles royales sont innocentes. (A droite: Oui! oui!) Eh bien amnistiez donc les bras qui les nourrissent. (Nouveau bruit.)

Et vous vous étonnez après cela que nous repoussions la proposition qui vous est faite!

Quant à moi, j'ai ma sensibilité comme vous avez la vôtre; mais ceux qui gémissent sur ces grandes infortunes me sont suspects au premier chef. (Vives rumeurs à droite.) Ceux qui s'apitoyent sur le sort de Louis XVI voudraient nous ramener à la royauté. (Bruyante interruption.)

A droite—A l'ordre! à l'ordre!

(MM. Favreau, Resseguier, Léo de Laborde et plusieurs autres membres de la droite interpellent vivement l'orateur.)

Une voix—La mort de Louis XVI a été un crime politique.

A gauche—Non, mais un acte de justice. (Nouvelle interruption à droite.)

Voix nombreuses—A l'ordre! à l'ordre!

M. Marc Dufraisse—Je suis dans mon droit et dans la vérité historique, je dis que ceux qui ont voté contre la mort et pour l'appel au peuple, que tous ceux-là voulaient ramener la France à la royauté. (Nouvelle interruption.)

A droite—A l'ordre! à l'ordre!

(Le désordre le plus complet règne dans l'Assemblée pendant quelques instants.)

M. le Président—Je demande un instant de silence à l'Assemblée. Il faut que l'orateur explique ses paroles, pour l'honneur du pays.

Il y a des faits que l'histoire a jugés et dont on ne peut faire l'apologie à la tribune publique. (Oui! oui!—Non! non!—Le désordre recommence.)

L'orateur me fait observer qu'il n'a pas justifié le crime auquel il a fait allusion. (Vive interruption à gauche.—De nombreuses interpellations sont adressées à M. le Président au milieu du tumulte.)

M. Berryer, au pied de la tribune—Je demande la parole.

M. Marc Dufraisse—Je répète que ceux qui ont voté contre la mort de Louis XVI avaient une arrière-pensée de retour à la royauté. (Bruit.)

M. Dufaure adresse à l'orateur quelques mots que nous n'entendons pas.

(Le tumulte recommence.—Plusieurs membres de la gauche se lèvent et interpellent M. le Président; l'un d'eux est rappelé à l'ordre.)

M. Dufraisse—Je demande s'il est bien opportun de rappeler parmi nous les princes exilés.

Vous dites qu'ils ne conspirent pas, c'est possible, mais qu'en savez-vous? qui vous le garantit? [Vives rumeurs.]

M. Dufaure—C'est une loi de suspects, alors, dont vous demandez le maintien.

M. Marc Dufraisse—Si c'est une loi de suspects, je demande à M. Dufaure pourquoi lui, étant ministre, il n'en a pas demandé l'abrogation? [Mouvemens divers.]

M. Napoléon Bonaparte—Il l'a combattue quand je l'ai proposée.

M. Dufraisse—Vous dites qu'ils ne conspirent pas: nous craignons, nous, qu'ils ne conspirent; nous n'avons pas le droit d'être humains à leur égard. [Approbation à gauche.—Nouvelles rumeurs à droite.]

M. Berryer—Messieurs, au commencement de la séance, j'ai parlé au nom de la sécurité publique, au nom de l'honneur et de la dignité des princes dont il s'agit dans cette discussion; mais après les paroles détestables que nous venons d'entendre ..... [Vive interruption à gauche.—Triple salve d'applaudissemens à droite.]

M. Pelletier adresse à M. Berryer des paroles que nous n'entendons pas.

A droite—A l'ordre! à l'ordre!

M. Berrier—J'ai le droit d'user de ce mot. [Oui! oui! Non! non!] contre l'apologie qu'on a faite d'un acte criminel qui est une honte pour le pays. [Nouvelle interruption.]

M. Versigny—Je demande la parole.

M. Berryer—J'avais craint de donner un prétexte menteur aux mauvaises passions: maintenant, les convictions, les votes, les paroles ne seraient plus libres. [Bruit prolongé.] Je supplie l'Assemblée d'ajourner cette discussion. [Vive agitation dans toute l'Assemblée.]

M. Piscatory, au pied de la tribune, gesticule avec force et témoigne qu'il s'oppose à la demande de M. Berryer.

Il monte à la tribune, un grand nombre de membres se pressent autour de la tribune et l'invitent à ne pas parler.

M. de Royer se présente à son tour à la tribune; après quelques instans de pourparlers, M. Piscatory cède la parole à M. le ministre, et descend de la tribune.

Tous les représentans quittent leurs bancs, des groupes nombreux se forment de toutes parts; au centre d'un de ces groupes nous remarquons MM. Thiers, Berryer, Jules de Lasteyrie, Molé, Piscatory, qui parlent avec une vive animation.

Une agitation inexprimable règne dans l'Assemblée. La séance reste suspendue pendant environ un quart d'heure.

A six heures la séance est reprise.

M. le Président—La parole est à M. le ministre de la justice.

M. de Royer—Il y a ici, je ne crains pas de le dire, pour tous les cœurs honnêtes une question de justice et de dignité nationale. Le gouvernement, lui aussi, éprouve le besoin de venir protester de toute l'énergie de sa parole contre les doctrines.... contre certaines doctrines.... (Interruption. — Allons donc! à gauche.)

M. de Royer—Dans ce moment-ci.........

Voix à gauche — Répondez à l'assassinat du duc d'Enghien! — Et Transnonain!

M. de Royer— Le gouvernement a besoin, lui aussi, de protester contre les doctrines qui viennent d'être proclamées à cette tribune.

M. Lagrange— Votez donc avec nous l'abolition de la peine de mort.

M. de Royer—Le gouvernement a besoin de protester contre certaines assimilations qui sont aussi fausses qu'injustes et outrageantes. (Vive interruption à gauche. — Energiques dénégations.)

Pour tous les hommes honnêtes, il y aura toujours une très grande différence entre des hommes que les circonstances politiques tiennent momentanément éloignés et ceux que la justice a justement flétris. (Protestations à gauche.)

Plusieurs voix—Et Boulogne! et Strasbourg!

M. de Royer— Nous n'accepterons jamais—

M. Brouzat—Les transportés n'ont pas été frappés par la justice. [Bruit.]

M. de Royer— Nous n'accepterons jamais de pareilles assimilations. Dans la pensée du gouvernement, le rejet de la prise en considération ne devait être, et n'était que l'ajournement de la proposition Créton, et je ne croyais pas, quand je disais tout à l'heure que l'état du pays ne permettait pas cette discussion, avoir si tôt la preuve que les mauvaises doctrines....

La droite, interrompant — 'Très bien! très bien!'

A gauche, avec ironie — Oui! Très bien! très bien.

M. de Royer. Je ne croyais pas en avoir si tôt la preuve, et j'en gémis pour mon pays.... (Interruption—Rires ironiques à gauche.)

A droite—Vous avez raison.

M. de Royer, reprenant—.... la preuve que les doctrines auxquelles je faisais allusion fussent encore si vivantes et si audacieuses. (Très bien! à droite.)

Au nom du gouvernement, et aussi comme homme.... (Interruption à gauche.)

Voix diverses—Comme homme, vous n'avez pas de droits, vous n'êtes pas représentant, parlez comme ministre. (Bruit confus.)

M. de Royer— En présence des faits, et pour les raisons que j'ai eu l'honneur d'émettre, je demande l'ajournement à six mois. (Mouvements divers et tumultueux.)

M. Emile de Girardin, d'une voix perçante—Non! non! non!

MM. Emile de Girardin, Piscatory et Jules de Lasteyrie se présentent en même temps à la tribune; aucun d'eux ne ... décidé à céder ... (quelques applaudissements ironiques se font entendre ... une courte conférence que ces trois honorables membres ont entre eux à la tribune même, M. le président reste complètement muet.

Cependant, au bout de peu d'instans, et autant que nous en pouvons juger, de l'accord de ses deux collègues, M. Jules de Lasteyrie reste seul maître de la place. MM. Piscatory et Emile de Girardin descendent chacun par un des escaliers latéraux qui mènent à la tribune.

Plusieurs voix à droite—La clôture! la clôture!

M. Jules de Lasteyrie attend, non pas à la tribune, mais sur les degrés de l'escalier de gauche, que l'Assemblée se prononce.

M. Emile de Girardin, montant rapidement l'escalier de droite—Je demande la parole contre la clôture!

Cris à droite—La clôture!

A gauche—Parlez! parlez!

M. le Président—La parole est à M. Emile de Girardin.

M. Emile de Girardin—J'ai demandé la parole contre la clôture. En deux mots, je vais faire connaître mes motifs. Le débat est trop grave pour que toutes les opinions dans cette enceinte ne viennent pas se produire. (Bruit.)

Ensuite, j'ai d'autant plus le droit de parler contre la clôture, que j'avais demandé la parole avant l'honorable M. Berryer et qu'il l'a cependant obtenue le premier.

Je demande à l'Assemblée le rejet de la clôture et la suite de la discussion. (Mouvemens divers.)

La clôture de la discussion est mise aux voix et prononcée.

M. le Président.—Il a été déposé une proposition d'ajournement. C'est cette proposition que je vais mettre aux voix. (Bruit)

A droite—Aux voix! aux voix!

M. le Président—M. Piscatory a demandé la parole contre l'ajournement; si l'Assemblée veut entendre la discussion. (Non! non! aux voix!)

M. Piscatory paraît à la tribune. M. Taschereau monte les degrés de la tribune et échange quelques paroles avec M. Piscatory. (Aux voix! aux voix!)

M. le Président—La clôture de la discussion a été prononcée; mais je ne peux refuser la parole pour un rappel au règlement.

M. Piscatory—Messieurs...... (Aux voix! aux voix!) j'ai demandé la parole ... (Aux voix! aux voix!) j'ai demandé la parole pour un rappel au règlement, et pour cela je n'ai besoin que de rappeler les faits.

Que s'est-il passé? M. Berryer est venu proposer l'ajournement au moment où j'obtenais la parole contre l'ajournement. M. le ministre de la justice, usant de son droit, est monté à la tribune et a appuyé la proposition de l'honorable M. Berryer. Je fais l'assemblée juge de ce fait. La question d'ajournement a-t-elle été ou non discutée? (Interruption.)

Voix à droite—La clôture a été prononcée sur l'ajournement.

M. Piscatory—On me fait observer que la clôture a été prononcée sur l'ajournement comme sur tout autre point. (Oui! oui!)

Vous voyez, messieurs, que j'établis les faits comme vous-mêmes.

En présence de cette proposition d'ajournement, ajournement que je regarde pour mon compte, et que plusieurs de mes amis regardent comme très grave (Bruit); en face de ce débat (Bruit toujours croissant), au nom de cette Assemblée (Les cris couvrent la voix de l'orateur), je viens demander—— [Non! non!]

(Le tumulte est à son comble. L'orateur fait des efforts inouïs pour le dominer. Il gesticule avec beaucoup d'énergie. Impossible de saisir une de ses paroles.)

M. Piscatory se retire en protestant énergiquement contre ce parti pris de ne pas l'entendre.

M. le Président—Un amendement de M. de Lagrange a été déposé. Je ne puis pas en donner connaissance à l'Assemblée avant que la proposition ne soit prise en considération.

La demande d'ajournement est accompagnée d'une demande de scrutin public. Aux termes du règlement il n'y a pas de scrutin public sur une question d'ajournement. [A six mois! à six mois!]

L'ajournement à six mois est mis aux voix par assis et levé.

Plusieurs voix—Le scrutin public! le scrutin de division!

M. le Président consulte longuement les secrétaires.

M. Charras—Après deux épreuves douteuses, le scrutin public est de droit.

M. le Président—Sur les sept membres du bureau, il y en a six qui déclarent que l'ajournement est prononcé. (Marques nombreuses d'étonnement.)

La séance est levée.

THÉATRE D'ORLEANS.

Le bénéfice de M. Graat, première basse d'opéra comique, a lieu demain. Le spectacle est parfaitement composé: la *Favorite*, grand opéra en quatre actes, dans lequel M. Graat remplira le rôle d'Alphonse, et la *Marraine*, charmant vaudeville de Scribe, en feront les frais. Mlle Baron dansera un pas mauresque au second acte de la *Favorite*. Voilà plus qu'il n'en faut pour assurer une belle recette au bénéficiaire.

EXPLOSION D'UNE LOCOMOTIVE—Hier matin, au moment où le convoi de 9 heures et demie se disposait à partir pour le lac, la chaudière de la locomotive la *Creole* a fait explosion. Le machiniste a été grièvement blessé et deux autres personnes ont été atteintes par la vapeur.

MEXIQUE.

Le vapeur *Alabama*, ayant réussi à sortir des sables où il s'était engravé, est entré dans notre port hier matin. Il nous a rapporté des journaux du Mexique jusqu'au 19 mars.

Le Congrès siégeait encore, mais on ne savait pas le sort qu'il réservait au traité de Tehuantepec.

Le *Trait d'union* nous apprend que le 6 de mars, au moment où sortait par la barre de Tampico une embarcation chargée de 800,000 piastres environ destinées à être chargées sur le steamer anglais, il survint, tout d'un coup un nord si violent que l'embarcation dut revenir sur ses pas avec la plus grande précipitation. Par suite de ce contre-temps, ni l'argent, ni la correspondance, ni les passagers, entre autres le général Vega, n'ont pu être embarqués à bord du steamer. Ce dernier avait entendu, cependant, que le vent cessât, mais l'état de la barre ne permit pas néanmoins la communication.

Nous lisons dans le même journal:

Pour remplir la vacance laissée dans le Sénat par la nomination de M. le licencié Marcelino Castañeda comme membre de la Cour suprême de Justice, la Chambre des Députés a désigné M. le Licencié Jose Maria Lacunza, dernier ministre des relations; le Sénat et la Cour de Justice ont désigné, de leur côté, M. Marcos Esparza. M. Lacunza a été élu.

Les affaires sont fort tristes à Mexico. Plusieurs faillites considérables y ont eu lieu.

Fernandez de Jauregui, gouverneur de Queretaro, mis en accusation pour avoir cherché à entraver la liberté de la presse, a été acquitté par le Sénat de la République à une majorité de 1 voix.

Les frontières du Mexique continuent à être désolées par les sauvages.

HAITI—Les dernières nouvelles reçues de Port au Prince sont du 3 mars. On sait qu'un complot avait été tramé contre l'empereur; la conspiration ayant avorté, Faustin Ier a fait arrêter un grand nombre de personnes qu'il considère comme suspectes. Il se défie aussi des troupes et afin d'empêcher qu'elles tentent un coup de main contre le gouvernement, il les fait perpétuellement changer de quartiers: ce ne sont que marches et contre-marches d'un bout à l'autre d'Haïti.

AFFAIRE DERON.

MARDI, 1er AVRIL.

L'affaire est appelée à dix heures précises. Les membres du jury sont: MM. P. A. Goldstein, D. Bulterdick, J. Stewart, J. Creswell, J. Blanne, J. Coleman, F. Aitken, John Ball, J. P. Coglan, Owen Roper, P. McGairy et P. G. Boyer.

Les témoins sont appelés successivement et déposent comme suit.

JOHN PEMBERTON.—Je suis le Président de la Compagnie d'Assurances des Marchands. M Deron avait pris à mon bureau une assurance de $7,400 sur ses vêtements et ses meubles. L'incendie a eu lieu dans la nuit du dimanche, 23 février. Le lendemain, je visitai la maison et je vis sous les tables, les sofas et les pianos des matières combustibles qui y avaient été rassemblées et qui se composaient principalement de morceaux de bois gras. Il y avait 12 ou 15 tas différens au premier. Le feu avait été mis à plusieurs de ces foyers. On avait également mis le feu sous l'escalier qui conduit du rez-de-chaussée au premier étage. J'ai découvert dans une cloison lattée trois ouvertures qui avaient été pratiquées avec soin et qui dissimulaient des tableaux, ces ouvertures étaient remplies de matières combustibles. On avait mis le feu à des morceaux de papier qui s'y trouvaient, parmi ces papiers, j'ai remarqué un reçu d'abonnement du journal l'*Orleanais*. M. Deron a pris en assurance le 30 décembre 1850. Il avait pris une première assurance le 12 septembre 1849 pour $6,400, montant qu'il a porté au mois d'octobre à $7,400. La police expirait au mois de septembre 1850; il ne l'a renouvelée qu'au mois de décembre. Au premier de la maison incendiée se trouvaient deux grands salons. Le dortoir était au troisième étage. Je n'ai pas trouvé le rez-de-chaussée, on m'a dit que M Deron y avait établi une chapelle.

JOHN YOUENES, *Capitaine de la police de la 1re municipalité*—J'ai visité la maison de M. Deron le lendemain de l'incendie. C'est un grand édifice à deux étages et en briques. Il était environ six heures du matin. Dans le premier salon du 1er étage, j'ai vu que le feu avait été mis en plusieurs endroits, j'ai observé la même chose dans le second salon, mais les traces étaient moins nombreuses. J'ai vu aussi dans une petite chambre au haut de l'escalier des copeaux et d'autres menus bois, et dans une cloison en lattes recouvertes d'un enduit de plâtre, trois ouvertures que recouvraient des tableaux. Ces ouvertures avaient environ huit pouces carrés et avaient été fort habilement pratiquées, elles étaient remplies de débris de papier et de morceaux de bois gras. Les matières combustibles au 1er étage étaient rassemblées avec soin et n'étaient pas jetées çà et là. J'ai vu dans une des ouvertures dont je viens de parler le reçu de l'*Orleanais* dont il a été question dans le témoignage de M. Pemberton ainsi qu'un prospectus de l'Institut. J'ai trouvé dans un petit cabinet au bas de l'escalier un marteau qui semblait avoir une empreinte de chaux ou de plâtre. Le second étage a été complètement incendié. Le feu avait été mis dans un baril sous l'escalier qui conduit du rez-de-chaussée au 1er étage. M. Deron m'a dit que dans la nuit de l'incendie il avait été réveillé par sa femme, qui croyait entendre du bruit; qu'il s'était levé et prenant une canne ... s'était dirigé de sa chambre qui se trouve au 2e étage des dépendances vers le principal corps du bâtiment; que n'apercevant personne, il retournait à sa chambre, mais qu'une fois au balcon des dépendances il avait vu les flammes jaillir du 2e étage. Il se dirigea alors une seconde fois vers le principal corps de bâtiment, mais rencontrant un obstacle il tomba.

THOMAS REYNOLDS, wachman—Vers minuit, me trouvant rue St Louis, près de la rue Dauphine j'entendis les cris: Au feu. C'était la maison de M Deron qui brûlait. Je frappai, non chez M Deron, mais à côté, car je n'étais pas bien sûr de la porte. Je fis beaucoup de bruit au moyen de ma crécelle et je criai Au feu! Le watchman Poole me rejoignit et nous enfonçâmes la porte de M. Deron. M. Poole resta en bas et je montai jusqu'au 2e étage où se trouve le dortoir. On y avait mis le feu en plusieurs endroits. En descendant, je rencontrai un homme en vêtemens de nuit qui paraissait très agité et qui se promenait de long en large sur le balcon des dépendances, au 2e étage. Lorsque l'incendie fut éteint, M. Deron est rentré dans la maison pour chercher de l'argent et m'a promis dix piastres si je voulais tout surveiller! j'ai été payé le lendemain. Il m'a dit aussi en rentrant que l'auteur de l'incendie devait être quelque envieux à qui la prospérité de son établissement portait ombrage.

Le témoin POOLE corrobore la déposition précédente. Il ajoute qu'en allant dans l'arrière-cour il a vu une échelle appuyée contre un mur de division. Un nègre se trouvait au haut de l'échelle et une négresse au milieu. Je les ai conduits au poste.

SCHEIANAYDRE, lieutenant de la police de la Première Municipalité—Ce témoin répète à peu près la déposition du capitaine Youènes.

Le témoignage de George Lott n'ajoute rien aux dépositions précédentes.

T. FOX—J'ai été envoyé chez M. Deron, après l'incendie, par la Compagnie d'Assurances des Marchands, pour observer le local. Je vis que le feu avait été mis en plusieurs endroits. M. Deron avait fait faire à la maison il y a environ deux ans et demie des réparations pour une somme de $1,600.

MAURICE OULIF—Ce témoin déclare avoir assisté à l'incendie. Il a examiné la maison; le feu avait été mis en plusieurs endroits. C'est lui qui a fait les réparations dont a parlé le précédent témoin. Il a fait avec l'aide d'un tapissier et d'un facteur de pianos, et d'après les ordres de la Compagnie d'Assurances, un inventaire des meubles assurés par M. Deron: il les estime $4,900, non compris les livres, un grand lit et un tapis. Mme Deron avait encore beaucoup d'effets qui n'étaient pas assurés.

LAFAYETTE GUYOL—J'ai été des premiers à pénétrer chez M. Deron lorsque l'incendie s'est déclaré. J'ai vu des pompiers dans un terrain adjacent et une échelle appuyée contre le mur de division.

LOUIS EVEN—Ce témoin n'ajoute rien d'essentiel aux dépositions précédentes.

Les témoins de la défense sont appelés.

JOHN C. ELDEN—Je suis l'agent de la maison occupée par M. Deron. Il l'a prise en 1848 à raison de $125 par mois et le bail devant expirer, je crois, en 1853. Il y a fait de grands changements et des améliorations assez considérables pour adapter le local à sa destination. Au mois de janvier ou vers le 1er février, M. Deron s'est adressé à moi pour prolonger son bail de cinq autres années. Dans un billet qu'il m'a écrit, il me dit qu'il désirerait une prolongation du bail à cause de nouveaux changements qu'il se proposait de faire dans la maison.

CHARLES LEMORE.—Je demeure rue St-Louis avec ma belle-mère. La nuit de l'incendie, j'ai vu M. et Mme Deron, vers minuit et demi; ils s'étaient réfugiés chez nous avec deux enfans et une servante. M. Deron était en caleçon et avait à la tête un mouchoir de nuit: il était nu-pied. Il paraissait avoir perdu la tête. Je lui demandai s'il avait perdu ses papiers, il répondit que non. Mme Deron n'avait pour tout vêtement que sa robe de nuit et elle était enveloppée d'une couverture ainsi que ses enfans. Je me suis rendu avec M. Deron dans la maison que l'incendie dévorait. En pénétrant à l'intérieur, je vis que le feu était au second et présumant que la chambre de M. Deron se trouvait à cet étage, je le reconduisis chez moi et lui fournis des vêtemens. Je n'avais vu qu'une seule fois M. et Mme Deron avant l'incendie.

J. M. CABALLERO.—Je suis le voisin de M. Deron et sa maison touche à une écurie. Il y a derrière cette écurie une maison assez chétive que j'ai louée depuis l'incendie à M. Deron ainsi que le terrain sur lequel elle est bâtie. M. Deron m'avait souvent dit avant l'incendie qu'il désirait me louer ce terrain pour y faire un jardin.

RAFAEL SAGRERA.—Je tiens un café au coin des rues Conti et Bourbon. Le 23 février, je venais de fermer les portes du café lorsque j'entendis les cris: Au feu! Je courus vers la rue Dauphine et j'aperçus M. Deron en costume de nuit; il était accompagné d'une dame et avait un enfant dans les bras. Derrière eux marchait une servante ayant également un enfant dans les bras. Je montai au second étage de la maison incendiée et frappai à la porte pensant qu'il y avait peut-être des enfans. J'allai sur le balcon et je vis de nouveau M. Deron: c'était bien lui que j'avais rencontré. La porte de la maison était ouverte. M. Deron lorsque je le vis la seconde fois paraissait très agité.

LOUIS HARTKOPF—Je suis facteur de pianos et j'ai fait l'inventaire de ceux qui se trouvaient chez Mme Deron. Ils étaient au nombre de sept et je les évalue ensemble à $1,350. Deux ou trois de ces pianos ont été sauvés. L'un d'eux m'appartenait; je l'avais loué à M. Deron deux mois avant l'incendie à raison de $7 par mois, et il s'était engagé à me l'acheter au prix de $200 s'il lui convenait. C'est moi qui accordais les pianos et la harpe.

A. HORTON—Je suis professeur d'anglais à l'Institut de Mme Deron; mes appointements sont de $45 par mois, et on me les a toujours payés avec la plus grande exactitude. Il y avait environ 52 élèves dans ma classe.

Mlle WELSH—Je suis employée depuis 4 mois à l'Académie de Mme Deron, j'enseigne l'anglais. J'ai 52 élèves. Mes appointements sont de $20 par mois; on me les a toujours payés avec exactitude. Je n'étais pas à l'Institut le soir de l'incendie: nous étions en vacances et j'avais un congé de quinze jours. Le 22 février étant d'ailleurs jour de fête, tous les professeurs en avaient profité pour se retirer.

Mme LAVILLEBEUVRE—Il y a trois ans que j'enseigne la musique chez Mme Deron. Je reçois $95 par mois; on m'a toujours payé avec la plus grande exactitude. Les prospectus se trouvaient dans des tiroirs ouverts et à la portée de tout le monde.

Mlle BERTONNIERE—Je suis employée à l'Institut St-Louis en qualité de surveillante, j'ai la garde des dortoirs et gagne $15 par mois. Il y avait lors de l'incendie 12 élèves en grande pension et quinze en demi pension. Toutes les autres étaient des externes. Il y avait vingt-quatre lits dans les dortoirs sans compter les lits des institutrices. Chaque lit avait deux matelas, une moustiquaire, des draps, des couvertures et une courte-pointe. Je n'étais pas à l'Institut le soir de l'incendie, j'avais un congé pour tout le jour. J'avais quitté l'Institut depuis la veille.

Mme EVERSHED. Je connais M. et Mme Deron, je vais souvent les voir. J'ai engagé M. Deron il y a quelques mois à assurer son institution à cause de la fréquence des incendies. L'Institut St-Louis jouit d'une haute réputation et était à l'époque de l'incendie en pleine voie de prospérité.

Mme DUCLARY—Je suis la voisine de M. Deron. Je demeure chez le docteur Boulen, mon gendre. Le soir de l'incendie, vers dix heures, j'entendis du bruit dans la rue. On venait appeler le docteur de la part d'un malade. Je descendis pour tenir compagnie à ma fille. Peu après, j'entendis de nouveau du bruit dans la rue, c'étaient des sifflets qui semblaient se répondre comme pour donner un signal. J'en fus vivement impressionnée. Je n'ai jamais été chez M. Deron.

DR. BOULEN—Je demeure à côté de l'Institut St-Louis. J'étais hors de chez moi, auprès d'un malade qui m'avait fait appeler, lorsque le feu a pris chez M. Deron.

D. DOWON—Je suis professeur aux Ecoles Publiques. Le jour même de l'incendie, je me trouvais chez M. Deron; j'ai dîné avec lui et je ne l'ai laissé qu'à neuf heures du soir. Il n'y avait à table que M. et Mme Deron, M. Henri Deron, frère du prévenu, et moi.

HENRI WILLEZ—Le 22 février, j'ai rencontré M. et Mme Deron sur le ferry-boat de Gretna.

HENRI DERON—Je suis le frère de l'accusé. Je demeure chez Mme Chopard. Je suis professeur de français à l'Institut St-Louis; je reçois $60 par mois. On me paie avec une grande exactitude. Dimanche le 23 février, j'ai dîné avec mon frère. Le témoin explique ... [illegible] ... du marteau qui a été trouvé sous l'escalier.

DR. LANDREAUX. D'Iberville, le 23 février, j'ai rencontré dans la soirée M. Deron et son frère qui se promenaient avec M. Drevon.

M. BOYER—Je suis chef d'institution depuis dix-huit ans. L'Institut dirigé aujourd'hui par Mme Deron a été fondé en 1839 ou 1840 par Mme Arson et a été cédé à M. Deron il y a environ trois ans. L'établissement s'est beaucoup développé depuis que M. Deron en a pris la direction; il doit rapporter un revenu net de $3,000 à $4,000 par an. M. Deron jouit d'une excellente réputation, c'est un très honnête homme. Il s'occupait exclusivement de ses affaires. L'Institut St-Louis vaut bien $10,000.

M. MACAULAY—J'ai toujours suivi la carrière de l'enseignement. Je connais M. Deron. L'Institut St Louis est une des meilleures maisons d'éducation de la Nlle Orléans; elles étaient en pleine voie de prospérité avant l'incendie; les recettes totales devaient être d'environ $4,000 par mois. Je donnerais $6,000 pour une école comme celle de Mme Deron.

M. OSCAR VIGNAUD—J'ai trois enfans chez Mme Deron. M. Deron jouit d'une excellente réputation. Je suis Directeur de la Compagnie d'Assurance des Marchands, celle où M. Deron a fait assurer ses meubles.

MANUEL BLASCO — J'ai deux enfans à l'Institut St-Louis. La réputation de M. Deron est excellente.

J. M. LAPEYRE—Je connais M. Deron; on n'a rien à lui reprocher. Je suis le président de la Compagnie d'Assurances d'Orléans, où la maison était assurée.

G. F. WEISSE—J'ai connu M. Deron à son arrivée dans ce pays. Il jouit de la réputation d'un honnête homme.

Rev. THOLOMIER.—Je suis l'aumônier de l'Institut St-Louis. M. Deron jouit d'une excellente réputation.

HENRY LEGENDRE—J'ai quatre enfans à l'Institut St-Louis. M. Deron jouit d'une excellente réputation.

Tous les témoins sont entendus. L'avocat de District expose l'affaire et analyse les témoignages. Il réclame un verdict de culpabilité.

M. DUFOUR, avocat du prévenu, prend la parole. Sa plaidoirie est extrêmement remarquable. Il analyse le discours de l'avocat de district et demande si c'est là un réquisitoire digne d'un magistrat. On accuse, on insulte, mais on ne prouve pas. Eh! comment le pourrait-on? Qui a vu M. Deron mettre le feu à sa maison? Personne. Mais les présomptions, dit-on! Les présomptions! pourquoi pèseraient-elles sur M. Deron plutôt que sur un autre? On a trouvé des matières combustibles dans les salons de l'Institut St Louis et on en conclut que c'est M. Deron qui les y a placées. L'avocat de district va même plus loin. Il tire de l'état maladif de l'accusé l'étonnante conclusion que lui seul a pu mettre le feu à la maison. C'est pourquoi, selon le ministère public, le prévenu laissant là sa femme et ses enfans se serait levé au milieu de la nuit pour allumer l'incendie à tous les étages de la vaste maison qu'il occupe. Mais les flammes ont jailli; on frappe à la porte de la rue, et l'incendiaire épouvanté tombe à la renverse!

Voilà la singulière histoire, le conte merveilleux que l'on vient de vous narrer. Ce n'est pourtant pas ce que disent les témoins. Ils vous assurent, eux, que l'accusé a été réveillé au milieu de la nuit par un bruit provenant d'en bas; qu'il est sorti de sa chambre; et n'ayant rien aperçu, y retournait lorsqu'il vit les flammes jaillir du 2e étage. Il en est ébloui, fait un faux pas et tombe. Donc, l'avocat de district a sciemment dénaturé les témoignages; donc, sa conduite n'est pas celle d'un magistrat ami de la justice, mais celle d'un fougueux accusateur qui préfère le triomphe d'une cause même mauvaise, même inique, au triomphe de la vérité et de l'innocence.

M. Dufour analyse les témoignages. Il réunit en faisceau toutes les dépositions et en fait jaillir la lumière. Rien ne lui échappe; il aborde, explique et commente les moindres détails. Il insiste sur les nombreuses attestations données à l'honnêteté de l'accusé. Il fait observer que les experts nommés par la Compagnie d'Assurances elle-même ont évalué les meubles et les effets assurés à plus de $6,000; et le montant de l'assurance dépassait à peine $7,000!! Et l'établissement que voulait détruire M. Deron lui donnait un revenu de $3,000 à $4,000! Et l'Institut lui-même eut facilement trouvé un acheteur qui l'eût payé de $8,000 à $10,000! L'accusé jusqu'au jour où il a plu à une justice aveugle de l'écrouer dans une cellule, avait joui d'une des réputations d'honnête homme que rien ne peut ternir; pas même une accusation déloyale et inique! Aussi le patronage des parens lui est-il resté fidèle.

M. Dufour commence ici une phrase en ces termes: *This gentleman* [indiquant du geste l'accusé] *had been traduced....*

La Cour—Je ferai observer à l'avocat que le mot *traduced* qu'il vient d'employer a un sens différent en anglais et en français. Dans la première de ces langues il signifie *traduit, conduit devant*; dans la dernière, il sonne horriblement mal à mes oreilles; il veut dire *accusé injustement*.

M. DUFOUR—Je sais fort bien la signification des mots que j'emploie. C'est donc en pleine connaissance de cause que je répète le mot *traduced*. Je suis fâché que ce mot choque les oreilles de la Cour; je regrette que l'expression lui ait porté sur les nerfs. Mais il ne m'est pas permis de garder des ménagements. J'ai un grand devoir à remplir, et malgré le respect que je dois aux nerfs délicats de la Cour, rien ne m'empêchera de l'accomplir dans toute son étendue.

Donc, je répète que le prévenu est *traduced*, qu'il est la victime d'une accusation souverainement injuste. On l'a envoyé pourrir dans un cachot pendant plus de six semaines sur les plus vagues indices. Oui, monsieur, l'accusé a été brutalement et injustement traîné devant cette Cour. Je le répète et j'espère que vous me comprenez cette fois.

M. Duncan a pris la parole après M. Dufour, puis l'avocat-général a répliqué.

Le juge, dans sa charge, ne s'est étendu que sur des points de loi, puis a soumis l'affaire aux jurés, qui après une délibération d'une heure 10 minutes sont rentrés en Cour, déclarant l'accusé **Non-Coupable**.

Le verdict a été rendu à 2 heures 10 minutes du matin.

☞ Nous appelons l'attention du public sur une grande vente d'esclaves qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à l'Arcade de Banks, par le ministère de J. A. Beard & May.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI SOIR, 1ER AVRIL.

Les ventes de coton ont été de 2,500 balles aux prix d'hier.

La pluie a entravé les affaires de sucre et de mélasse; quelques petits lots seulement ont été faits aux anciens cours.

La farine est calme; 1,800 barils ont changé de mains; Ohio, $4 @ 4 05.

Les provisions sont en grande demande; le mess porc se vend $13 75. Le lard salé vaut 8 cts pour les plats côtés, et 5⅞ @ 6 cts pour les épaules. Le porc en grenier se vend 5½ @ 5¾ cts.

Le whiskey vaut 18½ @ 18¾ cts le gallon.

Le change n'a pas varié.

Le fret est lourd. Coton pour Liverpool, ⅜ d.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Hero, Griffith, pr Liverpool.
Medora, Vinall, pr Boston.
Jenny Lind, Lowell, pr Liverpool.
Barque Geordes, Fales, pr Bordeaux.
Murillo, Merrill, pr Boston.

—ARRIVÉS—

Steamship Alabama, Foster, de Manitilan via Vera Cruz.
Navire Espindola, Barstow, du Havre.
Old England, Lowell, du Havre.
Norma, F y, de New York.
Mary Crocker, Crocker, de Philadelphie.
Brick Enoch Pratt, Brightman, de la Havane.

☞ Pour les steamboats, voir notre partie anglaise.

—MEMORANDA.—

New York 21 mars—Parti, navire Buena Vista, Howard pr la N-Orleans; arrivés, navire Jessore, do, barque Adeline, do.

Boston, 22 mars—Arrivés, navire J W White, de la Nlle Orleans, barque Brenda do, expédié, navire Cromwell, do.

PORTS ÉTRANGERS

Havre, 5 mars—Arrivé, Leonidas, de la N-Orleans, John Hancock, do, 4, parti, Lexington, do, chargeant, John Hancock, partant le 25, Lemuel Dyer, le 15.

Bordeaux—Chargeant Prince-Adalbert, pr la Nlle Orléans.

Cadix, 25 fév—Arrivé, Dona-Tereza, pour la N-Orleans.

Marseille, 20 fév—Arrivé, Rosalie de la Nouvelle-Orléans.

Arrivés de la Nlle-Orléans à Liverpool, 6 mars—Medomak & Ticonderoga, 5, Helena, Ocean Star, Heighton, Charles Saunders, Jos Bulger, Thomas, James Nesmith, et David Cannon, 4, Saxon, Sunbeam, & Pyramid, 7 mars J. ..., Olympus & Alex Grant, tous pour la N-Orléans, expédié, St Georges, pr dito.

☞ Le navire ANNA RICH, capitaine ..., décharge sa cargaison au poteau 10, 2me Municipalité. Les consignataires sont requis de recevoir les ... de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. J W STANTON & CO. 2av coin des rues Magasins et Lafayette

QUARTIER Général—Première Division M. L. Nouvelle-Orléans, 22 mars 1851—Ordre spécial No 10—Pour l'élection d'un brigadier général pour la deuxième brigade ... [illegible] ... JOHN L. LEWIS ...

L. Bornet, de Paris, 74, Rue Dumaine, 74.
AVANTAGEUSEMENT connu depuis plusieurs années pour la FASHION et le fini de ses ouvrages en cheveux, se charge ... de la confection de bracelets, bagues, colliers, épingles, boucles d'oreilles, tableaux, bijoux en or ... PARURES JENNY LIND, etc. Sujets allégoriques. 2av

Dépôt de Graines Françaises.
LES soussignés ... un assortiment de graines ... [illegible] ... BACHELIER & LEGAULT ...

DEMANDE—Un bon ouvrier horloger trouverait un emploi fixe, en s'adressant ... J FEYTEL. 2av encoignure Chartres et Conti.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Derbigny, entre Dumaine et Ste-Anne, UN CHEVAL gris, ... [illegible] ... MICHEL DIEKEL, Gardien des épaves.

ARRÊTÉ sur mon habitation, ... de Gentilly, un CHEVAL ... [illegible] ... PIERRE ESCLAVONS.

CAPSULES—2 caisses capsules ... en débarquement du Brunswick, à vendre par H DE GOER & KIFFLARD.

Veaux Cirés.
5 CAISSES veaux cirés, en magasin et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 2av 103, Rue Royale.

VINS pour familles—90 barriques vin rouge, Montferrand, Gaillard, St-Estèphe, très supérieurs, en magasin et à vendre par H NOEL & GUIRAUD, 2avril 103, rue Royale.

EN magasin et à vendre par les soussignés
450 caisses vin rouge,
25 caisses Haut Sauterne supérieur,
10 do Haut-Barsac do,
150 barils vin blanc,
15 do vin de Porto F Durand,
50 meules fromage de Gruyère,
70 paniers champagne At mousseux,
1000 dames-jeannes 5, 3, 2, 1 gallon,
15 caisses sardines ¼ et ½ boîtes,
5 do marasquin, 5 do curaçao,
5 do liqueurs extrafines.
H. NOEL & GUIRAUD, 2avril 103, rue Royale.

COGNAC—2 demi pipes, 5 quarts, 21 huitièmes cognac A Bonnet & Co,
18 quarts, 5 huitièmes eau de vie de Bordeaux;
4 demi pipes, 9 quarts, 19 huitièmes eau de vie Conto & Martin, La Rochelle,
25 quarts eau de vie Les Vignerons unis, La Rochelle, sous les clefs de la Douane, et à vendre par NOEL & GUIRAUD, 2av 103, rue Royale

ABSYNTHE SUISSE—50 caisses absynthe Pernod fils, 50 caisses do A Pernod. En douane et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 2av 103, rue Royale

BLANC de baleine—400 caisses de la marque Howland, grandeurs assorties, en magasin et à vendre par J W STANTON & Co, 2av encoignure Magasins et Lafayette

HUILE de Lin—5000 gallons supérieure, pour l'hiver, en magasin et à vendre par J W STANTON & Co, 2av encoignure Magasins et Lafayette

PAR le navire R D Shephard, de Liverpool:
9 caisses de 6 douz. bouteilles East India Ale;
9 do do do Brazil Ale;
9 do do do London Ale, à vendre par THOMAS PINET & Co, 2av 29 rue Conti

SUCRE DE LA HAVANE—217 caisses blanc et jaune, en débarquement du brick E. Pratt, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 2av 30, Vieille Levée.

CAFE DE LA HAVANE.—94 sacs prime, en débarquement du brick E Pratt, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 2av 30, Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE — 599 caisses jaune blanc et brun, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 2av 30, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—300 paniers cru ducal, en ¼ et pintes, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 2av 30, Vieille Levée.

Avis de Société.
J'AI formé aujourd'hui une société avec M. Geo. May, et je prends la liberté de demander la continuation du patronage que le public m'a accordé depuis quatorze ans que j'exerce la profession d'encanteur et estimateur. J. A. BEARD, 8, Banks Arcade.

J. A. BEARD & MAY, **Encanteurs et Estimateurs,** 8, ARCADE BANKS. 1av Nlle-Orléans.

EN débarquement du navire Friederich, de Bordeaux,
5 demi pipes, 35 quarts, Eau-de-vie de Pinet Castillon & Co, de Cognac,
500 caisses Claret,
200 do vin blanc,
THOMAS PINET & CO, 1er av 29, rue Conti.

CONSERVES.—En débarquement du navire Brunswick du Havre,
1 caisse truffes,
30 do petits pois,
25 do sardines à l'huile,
100 paniers champagne, marque Granjean.
THOMAS PINET & CO., 1er av 29, rue Conti.

TABAC EN FEUILLES ET CIGARES—Un grand assortiment venant d'arriver, et à vendre par BRUGUIERE FRÈRES, 6mars—3m 9, rue Bienville

CIGARES de la Havane—213 caisses cigares en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par JOSEPH M MITCHEL, 1av 36, Poydras

CANDIDATS.

CONSEIL GENERAL.
Première Municipalité:
T. W. COLLENS,
Dr. ALPUENTE,
L. J. HARRIS,
L. SUPGI.

Conseil—Première Municipalité.

Premier District nomme trois Aldermen.
RICHARD HAGAN,
F. A. LUMSDEN,
C. M. EMERSON,
PAUL PECQUET,
E. SALOMON.

Deuxième District nomme deux Aldermen.
W. M. FLEMING.

Troisième District nomme deux Aldermen.
JOSEPH LANATA,
JULES BENIT,
L. F. MAXENT.

Quatrième District nomme deux Aldermen.
J. L. FABRE,
H. L. PEIRE,
PAULIN BLANQUE,
J. A. NAUTRE.

Cinquième District nomme deux Aldermen.
GEORGE CLARK,
CLEMENT RAMOS,
F. M. CROZAT.

Sixième District nomme trois Aldermen.
F. GRAUEL,
A. DERBES,
J. A. BONNEVAL.

Septième District nomme deux Aldermen.
ANTHONY FERNANDEZ,
VICTOR BENIT,
CH. JUMONVILLE,
E. BARTHE.

RAIL-ROAD ENTRE LA NLLE-ORLEANS ET JACKSON (Miss.)
CONFORMEMENT à une résolution du comité d'administration intérieure de la Nlle Orléans et Lafayette, avis est par le présent donné qu'une assemblée des amis du projet de rail-road entre la Nouvelle-Orléans et Jackson (Miss.) aura lieu à la Nouvelle Orléans le mercredi 16 avril prochain.
L'arpentage de la route de la Nouvelle Orléans par la côte ouest du lac Maurepas à la limite de l'Etat est terminé, le rapport et les plans de l'ingénieur seront soumis à l'assemblée.
On espère que des délégués à ladite assemblée seront généralement nommés et qu'ils se rendront ponctuellement au jour indiqué.
GEORGE CLARK, 1ère Municipalité,
C. D. YANCEY, 2eme Municipalité,
G. HOOPER, 3eme Municipalité,
P. N. WOOD, Lafayette.
20 ms Comité d'arrangement.

ECOLES PUBLIQUES PREMIERE MUNICIPALITE.
L'EXAMEN ANNUEL des Ecoles Publiques de la Première Municipalité commencera jeudi prochain le 27 courant.
Les écoles seront examinées dans l'ordre suivant: ... [illegible] ...
L'examen sera public.
ALBERT FABRE. 25 mars Surintendant.

Nouvelle-Orléans, 20 mars 1851.
AVIS. ... [illegible] ... EDWARD SHIFF & Co.

Billet égaré
IL a été égaré ... un billet ... M A. Barraud ... [illegible] ... N. VIGNIE.

AVIS—M. JOSEPH MORRE, navigateur d'huîtres, partant pour la France, invite les personnes qui ... [illegible] ... Madison 31mars—3

VENTE DE PIANOS, *Pour cause de liquidation.* ... [illegible] ... ALLOVON.

Habitation sucrière à vendre ... [illegible] ... H RUFFIER.

Grocerie à vendre pour clôture d'affaires
CETTE Grocerie est située dans la rue d'Orléans et fait face au Marché Tremé, ... [illegible] ... H GARES.

150750 CIGARES de la Havane, de différentes qualités, des marques les plus recherchées, débarquant de la barque Millaudon de la Havane, à vendre par D BORNIO Jr. 34 rue Gravier. 13 ms

GRAND CHOIX DE PIANOS. *A. PERIER, RUE ROYALE, 310.*
A l'honneur d'informer les Amateurs ... qu'il vient de recevoir des fabriques de MM. PLEYEL et ERARD, des pianos d'un genre nouveau. ... A. PERIER, 310 rue Royale. 27iv

HARMONIUMS et PIANOS MECANIQUES de DEBAIN ... [illegible] ... A. PERIER, rue Royale, 310.

VOR. HEBERT, 149, RUE DE CHARTRES,
VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de
Papier peint.
Dessins les plus nouveaux et à tous les prix, pour Appartements, Cafés, Restaurants, &c, &c, &c.
Aussi—Bordures de tous genres, Ciels de lit, Devants de cheminée, &c, &c. 11mars

ANGELRODT & BARTH, MAISON DE COMMISSION ET D'EXPEDITION, 126, rue Seconde, à St-Louis, Missouri. Références: MEYER STUCKEN & CO., C. T. BUDDECKE & Co., Nouvelle-Orléans. 5mars—1m

P. MALLARD sur le point de partir pour France, prévient ses amis et le public en général, qu'il est prêt à recevoir les ordres qu'on voudra bien lui confier.
Il remplira toujours avec son zèle et son exactitude accoutumée, tous achats d'objets d'art et de bon goût.
Par la même occasion, il prie les personnes qui peuvent lui devoir, de venir solder leurs comptes et celles à qui il peut devoir, de présenter les leurs à son magasin, 67, rue Royale. 25m—et

A VENDRE
UN magasin de cigares, situé au centre de cette ville, dans un endroit très passager et offrant beaucoup d'avantages.
Conditions favorables.
S'adresser à E. Eude, agent général, Passage de la Bourse No 35, près l'encoignure Conti. 25mars

A. BOISIERE, à la Chancellerie du Consulat de France, Agent des Assureurs Maritimes du Havre et de Paris, pour le règlement des risques à l'amiable. 20mars—1m

Paul Pesquier,
MARCHAND TAILLEUR—No 103, rue de Chartres,
VIENT de recevoir de France, par le navire Beatrice, un grand et bel assortiment de marchandises d'été en ce qu'il y a de plus nouveau.
Il vient aussi d'attacher à son établissement un coupeur, M. Ludovig, récemment arrivé de Paris, où il était employé, en la même qualité, chez Chevreuil. 19 mars—1m

H. HUARD.
Habillements de printemps et d'été.
No. 60, Rue Commune, vis-à-vis le Hewlett Exchange.
RECU par les derniers arrivages un assortiment complet des articles et dessous, à des prix très satisfaisants, savoir: Redingottes, habits sacs, et &c, mérinos, alpacca, étoffes en fil et guingham, pantalons en mérinos, coutils fils nouveaux dessins, gilets blancs, noirs et en couleurs, cravattes d'été soie et fil, gants soie, fil et coton, ... aux saisons présente et prochaine. Aussi, un assortiment complet de malles, valises, sacs de voyage, parapluies, &c, &c. En examinant mon stock, le public et mes amis recevront mes respectueux remerciements. H. HUARD. 27m—1m

BONS DE LA TROISIEME MUNICIPALITE à vendre en sommes convenables aux acheteurs, par PIERRE POUTZ, 19 ms 33, rue de la Douane.

EN débarquement du navire Tennessee, venant de Marseille,
50 barils Madère.
52 caisses grand modèle, eau de fleurs d'oranger.
52 do moyen do do do
A vendre par JOHN CLAUZURE, 27ms 60, Vieille Levée, entre St Louis et Conti

Lots et residences à Pascagoula.
A VENDRE de charmantes résidences de campagne et lots de valeur faisant face au Golfe du Mexique à Est Pascagoula. Ces propriétés sont les plus agréables de l'Etat pour les bains de mer et les prix sont très modérés.
Les personnes désirant se procurer une délicieuse maison de campagne peuvent s'adresser à M Jacob Baptiste à Est-Pascagoula ou à J. A. Beard, encanteur, Arcade Banks, Nlle-Orléans. 17 mars

MADERE—En débarquement du navire Tennessee, de Marseille, 150 quarts Madère de la marque bien connue de F. Grousset. THOMAS PINET & CO., 1erav 29, rue Conti.

EXPRES POUR LA CALIFORNIE, *DE DODGE & Co,* Via Chagres et Panama
CETTE ligne offre tous les avantages désirables pour le transport direct des colis dans toutes les parties de la Californie et les îles Sandwich. Notre bureau à San Francisco est situé rue Montgomery, celui de Panama est dirigé par M. George Fisher, un de nos Associés. M H D B Cutter est notre agent pour Chagres. Le service est fait par nos propres bateaux sur la rivière de Chagres, sous la direction d'un agent spécial, et de cette manière, on pourra expédier toutes les marchandises avec promptitude. Les colis seront envoyés par chaque steamer.
E W WILEY, ancien Agent de DENNISS & WILEY. 26mars No 51, rue du Camp.

HOTEL WASHINGTON
Extrémité du rail-road Pontchartrain.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il a pris à bail le magnifique établissement connu sous le nom de HOTEL WASHINGTON. Il y a fait faire d'immenses réparations et des embellissemens sans nombre. Le bâtiment, remis entièrement à neuf, offre ... à ses visiteurs les plus grandes commodités. Des salles spacieuses, aérées, une large galerie ayant une vue sur le lac, un jardin en pleine culture, une table où rien ne manque, une cave des mieux assorties, un service des plus actifs, voilà ce que l'on trouvera dans le nouveau restaurant.
Au restaurant est adjoint une barre fournie des liqueurs de premier choix, et servie par les meilleurs faiseurs de la Nouvelle Orléans.
Le soussigné, pour obtenir le patronage du public, ne lui demande qu'une seule chose. Une première visite. Il est sûr de retenir toutes ses pratiques.
22 mars—3 m BERTRAND COMBE.

J B Carr & B G Fontenau, Avocats,
NATCHITOCHES (Louisiane),
PLAIDENT devant les Cours de paroisse de Natchitoches, Caddo et de Soto, ainsi que devant la Cour Suprême à Alexandrie. 19iv—6m

☞ Nous faisons des avances en espèces sur des consignations adressées à Mme McDowel & Co à New-York ou à nos correspondants de Londres, Liverpool, Glascow et Belfast.
26 oct— McDOWELL, MILLS & CO.

ECOLES PUBLIQUES, MUNICIPALITE No. UN.
Ouverture d'une école du soir.
A partir du lundi, 24 mars, il sera ouvert au local du High-School, rue St ..., entre les rues Royale et Bourbon, une école du soir pour les jeunes gens.
L'école sera ouverte tous les jours de 7 heures P. M. à 9 heures P. M. ... [illegible] ...
Par ordre de la Direction, ALBERT FABRE, 11 mars Surintendant.

Institution de Mme A. CLARK
PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES
(Ancienne Maison de Mme D'Halla)
Encoignure St-Pierre et Remparts, No 172
MADAME A. CLARK a l'honneur d'annoncer ... [illegible]

Gaz—Gaz—Gaz.
Grande Economie.
LES BECS DE GAZ ... A. L. Scovill ... [illegible] ... A B BAKER & Co.

Residence d'été à vendre. ... [illegible] ... G. LEGENDRE.

ASSOCIATION
LES soussignés ont ... [illegible] ... G. LEGENDRE ...

AVIS ... [illegible] ... G. LEGENDRE, A. FERRIER, ALEX LESSEPS

A LA LOYAUTÉ.
BUREAU DE PLACEMENT,
Rue Madison No 17,
Tenu par M. DELALONDRE
CE Bureau est établi sous de nouveaux auspices ... [illegible] ... 29fév—1a

ADE. Z. CAVELIER. J. F. MAXENT
CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No 169,
INFORMENT ... [illegible] ... Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 6 jan

RUE DE CHARTRES No 99, **Coin Conti.**
VENTE au prix coûtant pour cause de départ ... d'une quantité d'articles ...
Services de porcelaine blanche superfine,
do do bande or et fleur,
do à thé blancs bande or filet or et à fleurs dans tous les genres,
do café, blancs, bande or filet et fleurs,
Tables fantaisie de différentes grandeurs et genres divers,
Une grande quantité de lampes de tous genres et de toutes dimensions,
Garnitures de cheminées, girandoles, chandeliers, cristal pour table taillé et gravé riche, verres à eau et à vin de champagne Bordeaux, Madère, &c, &c
Lanternes pour voitures, plateaux et une infinité d'autres articles.
Les cafés et restaurants qui voudraient se renseigner trouveront dans ce même magasin une bonne occasion de bon marché en castors, huiliers et couverts plaqués de Sheffield et autres.
NOTA—Ceux qui auraient quelques ordres à donner pour décors ou dorures spéciales sur porcelaine sont priés de se hâter, la fabrique devant cesser sous peu. 17mars—1m

TH MOREAU, encoignure Royale et Toulouse, rue St Charles, No 36—Prix courants réduits de ses articles de parfumerie:

Crème de Perse, coquetiers, à	$7	grosse
Pommade double do	7	do
Pommade et crème de Perse superfine, pôts verts,	9	do
Pommade superfine, pôts porcelaine, 2 onces,	30	do
do do do do 4 onces,	48	do
do pôts d'une livre, porcelaine decorée fantaisie	10	douz.
Moëlle de bœuf, porcelaine opaque, 2 onces,	33	grosse
do do do 4 onc.	50	do
Cosmétique superfin, grand modèle, ovale et rond,	21	do
do superfin, moyen, ovale et rond,	7	do
do do petit modèle do	4	do
Huile antique, flacons ronds et plats,	15	do
Extraits pour le mouchoir de $1 à $6 la douzaine		
Eau de Cologne, double extrait, 1/8 de litre, à	$11	gr
do do do 1/4 do	$24	do
do do do 1/2 do	$42	do
do do do litre	76	do
Poudre de riz parfumée, à	$4	grosse
do do ordinaire,	2	do
Vinaigre de rouge,	6	do
Blanc de perle liquide,	2	douz.
Savon guimauve modèle, 4 onces,	8	grosse
Savon Mailly,	$3 60	la grosse.
Savon Mompelas,	20	la grosse.

29mars.

Marchandises de Printemps.
RECU par les navires Brunswick et Charlemagne, du Havre, un choix de marchandises fraîches, telles que Baréges riches, Jaconats, Organdis, Mousselines brodées, &c. DESSINES MILLE RAIES, DU A CARREAUX, ... SOIERIE NOIRE CUITE. POULT DE SOIE—GROS DE NAPLES—GROS DU RHIN. TAFFETAS NOIR LEGER, pour blouses d'été. Grenadine noire; Châle do; Alepine très fine; Etamine do. Manches Pagodes en dentelle et mousseline brodées, Gants de soie numérotés, Mantelets mousseline brodée et Paletots, &c, &c.
P & E REILLY & Co, 29mars Encoig. Royale et Canal.

Batiste de Fil Imprimée.
LES soussignés viennent de recevoir le complément de leur ordre de batistes et toiles imprimées, et offrent aux dames le plus beau choix possible de ces étoffes.
—AUSSI:—
Un grand assortiment d'articles pour moustiquaires, tels que brin fil extra fin, bobinet blanc et couleur, mousseline brochée, du Jacquart très riches, vrai linon blanc et couleur, rideaux de bobinet brodé de $5 à 30 la paire, &c., &c.
P & E REILLY & Co, 29 mars Encoignure Royale et Canal.

BUREAU DE L'AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL (SUN MUTUAL INS. Co.)
Nlle-Orléans, 1er mars 1851.
LES Scripts pour 1850 sont prêts à être délivrés. L. MATTHEWS, 20 ms Agent.

Marchandises diverses.
CAFE de Rio, Java et Havane,
THE noir et vert,
MORUE, maquereaux, saumon, ... harengs fumés et en saumure,
LIQUEURS de toutes qualités, champagne, vin rouge, vin blanc, whiskey d'Irlande et d'Ecosse.
17 mars E. JOHNS, 5 Front Levée.

AMUSEMENS.

Théâtre d'Orléans.
JEUDI, 3 AVRIL 1851.
Bénéfice de M. GRAAT.
La Favorite,
Grand opéra en 4 actes, de Donizetti.
... Mlle BARON ...
LA MARRAINE, Vaudeville ...
☞ On commencera à ...

Théâtre des Variétés.
MERCREDI, 2 AVRIL ...
On commencera par THE ISLAND OF JEWELS ...
Le spectacle sera terminé par SAYINGS AND DOINGS, drame ...

Grand Concert à Prime de POTHONIER,
A L'ARMORY HALL.
Vendredi soir, 4 avril 1851.
M. F. POTHONIER ... [illegible]

GRAND BAL,
CIVIL ET MILITAIRE.
Pour venir en aide aux pauvres ...
... Emmet Guards. ... [illegible] ...
COMITÉ D'INVITATION ... [illegible]
COMITÉ D'ARRANGEMENT ... [illegible]

Grand Bal Paré et Masqué ... AU NATIONAL HALL ... [illegible]

Grand tableau d'histoire par Washington Allston
Le Festin de Balthazar.
A L'ARMORY HALL. ... [illegible]

Salle de Bal et Jardin d'Alger. ... [illegible]

JARDIN KOSSUTH. ... [illegible]

Galerie de l'Union,
No 13, rue St-Charles, au Premier.
EXPOSITION ... [illegible]

Salle du Globe,
Encoignure des rues St-Pierre et St-Claude.
Près du Vieux Bassin.
... [illegible] ... A WHITLOCK, Directeur.

McCLURE et SAUNDERS,
RUE DES MAGASINS, No 9,
INVITENT les marchands de la ville et de la campagne à visiter leur grand assortiment de marchandises de printemps, qu'ils offriront aux plus bas prix possible pour du comptant ou à crédit approuvé.
Leur assortiment se compose de Chapeaux, Rubans, Plumes et Fleurs, Soieries, Broderies, Fournitures de Modes, &c.
AUSSI:
CHAPEAUX DE PAILLE ... de Panama, &c, pour hommes et pour enfans.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

C. YALE Jr. et Co.,
27, RUE DES MAGASINS,
RECOIVENT par les steamers ... et autres arrivages, leur assortiment de marchandises de printemps, consistant en
SOIERIES, FANTAISIES ET ARTICLES DE MODE.
... [illegible] ...
BRODERIES. ... [illegible] ...
ARTICLES POUR MODISTES ... [illegible] ...
FLEURS ARTIFICIELLES
Le tout formant un des plus beaux stock de la ville, et qu'ils offrent en gros seulement, pour du comptant ou bonnes sécurités. 10fv—3m

5 BARILS et 5 caisses de cigarettes de différentes marques, en magasin et à vendre par D BORNIO Jr, 34 rue Gravier.